

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 FÉVRIER 2026**

L'an Deux Mil vingt-six, le 24 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune **d'HOSTUN** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

présents : 11 représentés : 11 votants : 11

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 23 décembre 2025

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Monsieur Benoît VILLARD, Mesdames Monique DA COSTA et Delphine HUGOT, Messieurs Patrice BERTRAND, François CHIEUX, Henri DUC, Arnaud LAVENDOMNE et Joel RIMET et Madame Martine SUNDBERG.

Absents : Monsieur Mathieu GASCARD

ORDRE DU JOUR :

- Tarification vente livres bibliothèque municipale
- Renouvellement convention Ressources numériques bibliothèque avec le Département
- Entente mise en œuvre de prestation de service – PICS
- Convention de superposition d'affectations relatives à la gestion des noues enherbées entre Valence Romans Agglo et la commune
- Demande de subvention : Réhabilitation aménagements extérieurs Ecole
- Demande de subvention : Relamping LED Ecole
- Demande de subvention : Entretien des terrains multi sports

- Redevance d'occupation du domaine public – Orange 2026
- Redevance d'occupation du domaine public des réseaux Enedis 2026
- Compte Administratif 2025 Commune
- Commune - approbation Compte Gestion 2025
- Affectation résultat vote Budget Commune 2026
- Vote Taux d'imposition 2026
- Reprise anticipée des résultats 2025

Madame Martine SUNDBERG a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 JANVIER 2026
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Monsieur le Maire rajoute à l'ordre du jour la délibération suivante : Reprise anticipée des résultats 2025

Il donne la parole au public qui ne souhaite pas s'exprimer.

Tarification vente livres Bibliothèque

Afin de recycler et de faire profiter de nouveaux lecteurs et en concertation avec les bénévoles de la bibliothèque municipale, il est décidé de vendre les livres dont l'état physique est mauvais.

Il convient de réévaluer la tarification de ces derniers.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Renouvellement convention Ressources numérique bibliothèque entre la commune et le Département

Monsieur le Maire rappelle le dossier son intérêt.

Cette adhésion vise à développer l'accès à la lecture publique et aux ressources numériques (livres, presse, musique, films, autoformation) pour les habitants inscrits à la médiathèque communale.

Elle permet aux usagers de bénéficier de services numériques en ligne, complémentaires aux collections existantes.

Le conseil municipal, étudie et rédige le dossier et vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Entente d'une mise en œuvre de prestation de service dans le cadre du PICS

Monsieur le Maire rappelle le dossier.

Cette entente vise à organiser la solidarité intercommunale en cas de crise majeure, par la mutualisation de moyens humains, matériels et bâtimentaires au profit des communes sinistrées. Valence Romans Agglo assurera la coordination des moyens mutualisés lors de l'activation du PICS.

La convention précise les missions concernées (alerte, protection, hébergement, ravitaillement, retour à la normale) ainsi que les modalités de gouvernance.

L'entente est conclue pour une durée de cinq ans.

Le conseil municipal, étudie et rédige le dossier et vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Convention de superposition d'affectations relatives à la gestion des noues enherbées entre Valence Romans Agglo et la commune

Il est rappelé par Monsieur VILLARD le dossier relatif à la convention avec Valence Romans Agglo concernant la gestion et l'entretien des noues destinées à l'écoulement des eaux pluviales.

Ces noues, intégrées dans la compétence intercommunale de gestion des eaux pluviales, ont un caractère multifonctionnel (hydraulique, paysager, environnemental et espaces de vie). La convention de « superposition d'affectations » permet à la commune de conserver l'entretien des espaces verts de ces ouvrages, tout en restant dans le cadre de la compétence de l'agglomération.

En contrepartie, l'agglomération remboursera à la commune un forfait annuel d'entretien fixé à 6 € par m² de noue entretenue (hors équipements hydrauliques spécifiques). Le montant total annuel sera ajusté en fonction de la surface réellement concernée.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

***Demandes de subvention :
Réhabilitation aménagements extérieurs Ecole
Relamping LED
Entretien des terrains multi sports***

Monsieur le Maire présente le projet relatif à l'aménagement des extérieurs sur le site scolaire ainsi permettant ainsi de proposer de meilleures infrastructures aux enfants scolarisés sur la commune. Il présente également le projet relatif au remplacement des luminaires de l'école communale, actuellement vétustes et énergivores. Cette opération vise à installer des équipements plus modernes et écologiques, permettant de réduire la consommation énergétique et d'améliorer le confort des usagers.

Enfin, afin de garantir une optimisation totale des terrains de football, il convient de regarnir les terrains correspondants et d'installer des mains courantes et un pare ballon. Monsieur le Maire présente le projet correspondant.

Afin de financer ces travaux la commune sollicite une aide financière auprès des services compétents.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Redevance d'occupation du domaine public - Orange

Conformément au décret du 27 décembre 2005, les montants maximaux des redevances dues par les opérateurs de télécommunications sont revalorisés chaque année au 1^{er} janvier.

Il est proposé aux conseillers de fixer le montant des redevances dues par les opérateurs de télécommunications sur la commune d'Hostun au taux maximum pour l'année 2026.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Redevance d'occupation du domaine public – Enedis 2026

Monsieur le Maire rappelle que les montants maximaux des redevances dues par les fournisseurs d'énergie ENEDIS sont revalorisés chaque année au 1^{er} janvier.

Il est proposé aux conseillers de fixer le montant des redevances dues par les fournisseurs d'énergie ENEDIS sur la commune d'Hostun au taux maximum.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Bilan budget 2025 et vote budget 2026

Madame FOURNAT rappelle que le budget 2026 peut être consulté en mairie sur simple demande et aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le Budget 2026 a été voté Mardi 24 Février 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté en Mairie sur simple demande et aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- De contenir la dette
- De mobiliser des subventions

Le budget de fonctionnement permet à notre commune d'assurer le quotidien et s'équilibre en dépenses et en recettes à : 1 169 076 €

Quant au Budget d'investissement présenté, celui-ci s'équilibre en Dépenses et en Recettes à : 1.014.688,70 €.

Nous vous rappelons que contrairement à la section de fonctionnement qui elle implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de notre commune à moyen ou long terme et prépare l'avenir.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Vote Taux d'imposition 2026

	2025	Proposition 2026
Taxe d'habitation	10.70 %	10.70 %
Taxe Foncier bâti	29.71%	29.71%
Taxe Foncier non bâti	51,11 %	51,11 %

Il n'y a donc aucun changement.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Informations et sujets divers

Installation d'une fontaine : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le SIERS (Syndicat des Eaux de Rochefort Samson) propose d'offrir une fontaine à eau à chaque commune. Les membres du Conseil remercient le SIERS pour cette initiative et considèrent qu'il serait pertinent d'installer cette fontaine à Saint-Martin au niveau du parking.

Elections : Il est rappelé à l'ensemble du conseil municipal les règles relatives au prochain scrutin des élections municipales.

La séance est levée à 21 heures 00.

Prochaine réunion : à déterminer à l'issu des prochaines élections municipales